

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt huit mars à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Fromaget Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, GUILLOTEAU Thomas, LOISEAU Nathalie, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) :

Absent (s) :

Secrétaire de séance : PORCHER Agnès

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 14 mars 2019 à émettre des observations sur le compte rendu.

Madame le Maire demande le rajout d'un point « mise à disposition de personnel »

2019-03-01b Remboursement entre le budget assainissement et le budget commune

Madame le Maire propose et explique de porter la somme de 5 000 € du budget assainissement 2019 vers le budget commune 2019 pour un remboursement de frais, afin de valider cette décision, le conseil municipal vote à l'unanimité et arrête la somme de 5 000€ du budget assainissement (compte 628 divers) vers le budget commune (compte 70872 remboursement de frais par l'Assainissement).

2019-03-02b Vote des comptes administratifs 2018 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. AUMAND Damien, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents :

- lui donne acte de la présentation du compte administratif ;
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête le résultat comme suit :

a) Budget Commune : Vote du Compte Administratif 2018

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2018	375 134,73 €
	Dépenses 2018	283 734,82 €
	Résultat 2018	91 399,91 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	169 562,63 €
	Résultat Fonct fin 2018	260 962,54 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2018	278 483,75 €
	Dépenses 2018	335 350,30 €
	Résultat 2018	-56 866,55 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	-27 498,38 €
	Résultat invest. fin 2018	-84 364,93 €
	Résultat de clôture	176 597,61 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

b) Budget Assainissement : Vote du Compte administratif 2018

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2018	47 543,26 €
	Dépenses 2018	38 133,52 €
	Résultat 2018	9 409,74 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	51 586,44 €
	Résultat Fonct fin 2018	60 996,18 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2018	27 212,66 €
	Dépenses 2018	26 023,98 €
	Résultat 2018	1 188,68 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	12 152,06 €
	Résultat invest. fin 2018	13 340,74 €
	Résultat de clôture	74 336,92 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2018.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Vote du Compte Administratif 2018

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2018	74 294,23 €
	Dépenses 2018	84 873,23 €
	Résultat 2018	-10 579,00 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	23 136,19 €
	Résultat Fonct fin 2018	12 557,19 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2018	80 371,23 €
	Dépenses 2018	74 294,23 €
	Résultat 2018	6 077,00 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	-10 371,23 €
	Résultat invest. fin 2018	-4 294,23 €
	Résultat de clôture	8 262,96 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement du fief aux moines 2018.

2019-03-03b Approbation des Comptes de Gestion 2018 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Approbation du Compte de Gestion 2018

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2018

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le

compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Approbation du Compte de Gestion 2018

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-03-04b Affectation des résultats de 2018 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Affectation du résultat 2018

Résultat fonctionnement 2018	91 399.91
Excédent début 2018	169 562.63
Résultat fonctionnement FIN 2018	+ 260 962.54
Résultat Investissement 2018	-56 866.55
déficit début 2018	-27 498.38
Résultat investissement FIN 2018	-84 364.93

RESTE A REALISER DEPENSES

numérisation acte état civil : **757.07 €**

RESTE A REALISER RECETTES

Subvention CTV : **40 337.00 €**

BESOIN FINANCEMENT : (84 364.93-40 337 + 757.07) = 44 785.00 €

Report en fonctionnement (260 962.54 - 44 785) = 216 177.54 €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation à l'investissement de **44 785.00 €** au compte R 1068.

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **216 177.54 €** au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

b) Budget Assainissement : Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 60 996.18 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

Affectation de l'excédent d'investissement de 13 340.74 € au compte R 001.

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 12 557.19 € au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

Affectation d'un déficit d'investissement de 4 294.23 € au compte 001.

2019-03-05b Vote des Budgets Primitifs 2019 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)

a) Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2019 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 558 747.54 €
- o En dépenses et recettes d'investissement : 524 844.54 €

b) Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2019 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 97 866.18€
- o En dépenses et recettes d'investissement : 93 306.92€

c) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2019 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 78 295.23€
- o En dépenses et recettes d'investissement : 74 294.23€

2019-03-06b validation devis sydev travaux bourgneuf

Madame le Maire indique qu'un estimatif du Sydev est arrivé pour les travaux d'éclairage/extension rue de Bourgneuf comme suit : Total 1 851 € - participation Sydev 555 € - participation de la commune 1 296 €. M. GUILLEMET Dominique explique le détail des travaux. Sur cet estimatif a été noté le coût d'une prise pour décoration lumineuse soit 152 €/candélabre.

Donc pour les travaux énoncés de la rue de Bourgneuf la commune ; le coût s'élève à 1 144€ pour la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le devis du SYDEV, et autorise Mme le maire à signer tout document relatif à ce devis. Le conseil décide de la pose de prises pour décoration les emplacements resteront à définir.

2019-03-07b demande de subventions 2019

Une demande de subvention écrite a été reçue en mairie de l'association de gymnastique volontaire de l'Hermenault. Cette demande est refusée par vote à l'unanimité des élus présents pour motif que r les adhérents sont des personnes adultes.

2019-03-08b mise à disposition personnel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le travail et l'efficacité des agents techniques, il convient de mettre à disposition de la commune de Saint Martin des Fontaines le personnel technique pour assurer les différentes tâches techniques. La mutualisation des hommes et des moyens a été étudiée avec la commune de Saint Martin des Fontaines et qui accepte de faire la même demande pour son agent technique.

La mise à disposition ne sera effective qu'après l'accord écrit du personnel communal (M. HURTEAU Dimitri) et qu'après l'avis de la Commission Administrative Paritaire. Cette mise à disposition prendra effet au 15 avril 2019 pour une durée 1 année.

Des remboursements de temps et d'usage du matériel seront évalués suivant les barèmes réglementaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette mise à disposition et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2019-03-08b questions diverses

1. Frelons asiatiques : la communauté de communes a passé un marché de prestation de services pour la destruction des nids de frelons asiatiques du 1^{er} mars au 30 novembre

2019, uniquement avec la SARL PROPHY VEGETAL de la roche sur yon. Informations complémentaires sur www.fontenayvendee.fr.

2. Elections européennes le dimanche 26 Mai 2019. Permanence des élus faite.

Clôture de la séance à 23h00

<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 	<u>AUMAND Damien</u> 	<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 
<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BODET Clémentine</u> 
<u>DEGAT Corinne</u> 	<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 
<u>GUILLEMET Dominique</u> 	<u>GUILLOTEAU Thomas</u> 	<u>LOISEAU Nathalie</u> 
<u>PORCHER Agnès</u> 		

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

2019-03-01b	Remboursement entre le budget assainissement et le budget commune
2019-03-02b	Vote des comptes administratifs 2018 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)
2019-03-03b	Approbation des Comptes de Gestion 2018 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)
2019-03-04b	Affectation des résultats de 2018 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)
2019-03-05b	Vote des Budgets Primitifs 2019 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)
2019-03-06b	validation devis Sydev travaux Bourgneuf
2019-03-08b	Mise à disposition personnel

